

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DDCT 3 - DAC - DASCO - DJS – DFPE- DPSP Subventions (666.915 euros), 31 avenants à des conventions pluriannuelles d'objectifs avec 31 associations pour le financement de 80 projets sur les quartiers populaires.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-1 et suivants ;

Vu le Contrat de ville 2015-2020 voté le 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 23 janvier 2018 par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 22 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 25 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 22 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 22 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 22 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 23 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 31 janvier 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention globale de 12 000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association **ACCUEIL LAGHOAT (7626)** pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Accès au droit » (2018_03238/DDCT/SEII/4000€)
- « Ateliers linguistiques et actions d'accompagnement à l'autonomie sociale» (2018_01788/DDCT/SPV/8000 €)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention globale de 11 000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association **ACORT – ASSEMBLEE CITOYENNE DES ORIGINAIRES DE TURQUIE (157)** pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Soutien à la parentalité - Développement des relations interfamiliales » (2018_00585/ DDCT/SPV/2000 €)
- « Activités socioculturelles pour les jeunes et lutte contre le fondamentalisme» (2018_03240/DJS Jeunesse/2000 €)
- « Fête du quartier des Portes "La Petite Istanbul en Fête"» (2018_03388 / DDCT/SVA/2000 €)
- « 15ème festival du cinéma de Turquie» (2018_03392/DAC/5000 €)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Une subvention globale de 20 000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'**ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL CONTRE L'EXCLUSION (ADAGE) (8382)** pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Femmes des quartiers, le numérique au service de la citoyenneté et de l'emploi» (2018_02281/DDCT/SPV/3500 €) ; (2018_03396/DDCT/SEII/2700€)
- « Femmes en mouvement » (2018_01106/DDCT/SEII/2700€)
- « Accéder aux métiers de la restauration » (2018_03404/DDCT/SEII/3000€)
- « Compétences linguistiques vers l'emploi » (2018_03757/DDCT/SEII/2700€)
- « Un pas vers l'emploi - action linguistique » (2018_03407/DDCT/SEII/2700€)
- « Groupe de recherche d'emploi » (2018_01108/DDCT/SEII/2700€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 4 : Une subvention globale de 33 000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'**ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV) (19603)** pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Accompagnement vers la lecture» (2018_03471/DASCO/3800€) ; (2018_02282/SPV/8200€)
- « Colocations Etudiantes Solidaires (KAPS)» (2018_02291/DDCT/SPV/10 000€) (2018_03481/DFPE/7000€) et (2018_03483/DDCT/SVA/4000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 2 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 5 : Une subvention globale de 11 000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'**ASSOCIATION DE MEDIATION INTERCULTURELLE (16446)** pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Ecrivain public, soutien juridique» (2018_03516 DDCT SPV/3500€) (2018_03517/DDCT SEII/4500€)
- « Médiation familiale» (2018_02158/DDCT/SPV/3000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 6 : Une subvention globale de 9000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'**ASSOCIATION PREVENTION DU SITE DE LA VILLETTE (12425)** pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Radio télé la Villette» (2018_00831/DDCT/SPV/1000€) ; (2018_03524/DJS Jeunesse/3000€)
- « Plan de lutte contre les discriminations à l'emploi» (2018_00492/DDCT/SPV/5000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 7 : Une subvention globale de 22 500 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association **ATELIERS DU CHAUDRON (11108)** pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Implantation de la compagnie et de l'orchestre de quartier» (2018_01156/DAC/7500€)
- « Agenda péri et extra-scolaire» (2018_01155/DDCT/SPV/9000€) ; (2018_03039/DJS Jeunesse/4000€) ; (2018_03042/DASCO/2000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 8 : Une subvention globale de 10 500 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association **ATELIERS PLURICULTURELS (18360)** pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Ateliers de socialisation, accès au droit et médiation sociale» (2018_00572/DDCT SPV/4500€)
- « Animation socio-culturelle et interculturelle» (2018_00569/DDCT/SPV/4000€) (2018_03533/DDCT/SEII/2000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 9 : Une subvention globale de 15 500 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association **CAPOEIRA VIOLA (300)** pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Capoeirathèque» (2018_00659/DDCT SPV/6000€)
- « Festival Emergence Capoeira 18ème édition» (2018_00660/DJS/6000€)
- « atelier chorégraphique, de la capoeira vers la danse» (2018_00661/DAC/3500€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 2 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 10 : Une subvention globale de 13 500 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association **CENTRE ALPHA CHOISY (9865)** pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Intégration des migrants : vers un regroupement des moyens associatifs» (2018_01168/DDCT SPV/4500€ ; 2018_03534/DDCT/SEII/7000€)
- « Lien social - Médiation sociale» (2018_01167/DDCT/SPV/2000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 11 : Une subvention globale de 6000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association **CENTRE D'AIDE, D'INTERACTION ET DE RECHERCHE ETHNO-PSYCHOLOGIQUE (CAIREP) (11126)** pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Espace de médiation clinique pour les familles en grande précarité» (2018_02368/DDCT/SPV/3000€) ; (2018_03535/DASCO/3000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 12 : Une subvention globale de 19 500 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association **COURANT D'ART FRAIS (10785)** pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Animation et gestion de l'Espace Bièvre » (2018_01325/DDCT/SPV/9000€) ; (2018_03537/DDCT/SVA/2000€)
- « Actions culturelles au bénéfice des habitants pour le renforcement de la cohésion sociale » (2018_01316/DDCT/SPV/2000€)
- « Actions de médiation culturelle en direction des 9/14 ans par la réalisation d'un spectacle vivant » (2018_01318/DAC/6500€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 13 : Une subvention globale de 16 500 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association **CULTURE 2+ (13485)** pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Ateliers sportifs et culturels à l'école maternelle et élémentaire » (2018_01091/DDCT/SPV/2000€) ; (2018_03561/DASCO/1500€)
- « Etre parent dans sa langue première et en français » (2018_01095/DDCT/SEII/4000€)
- « Ethnopsychologie infantile » (2018_01096/DDCT/SPV/2000€)
- « Jeux en langue maternelle » (2018_03582/DDCT/SPV/2500€) ; (2018_01098/DASCO/4500€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 14 : Une subvention globale de 14 000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association **EXTRAMUROS (15247)** pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Ateliers participatifs et chantiers éducatifs en menuiserie de réemploi (18^{ème} arrondissement) » (2018_01403/DDCT/SPV/3000€)
- « Ateliers participatifs et chantiers éducatifs en menuiserie de réemploi (19^{ème} arrondissement) » (2018_01402/DDCT/SPV/5000€)
- « Ateliers participatifs et chantiers éducatifs en menuiserie de réemploi (20^{ème} arrondissement) » (2018_01400/DDCT/SPV/6000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 15 : Une subvention globale de 23 500 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association **ESPRIT, SAVOIR, SPORT ET EQUITE - ESSE (174421)** pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Animation de la vie du quartier Danube » (2018_00675/DDCT/SPV/5000€); (2018_02422/DJS Jeunesse/10 000€)
- « Sport et estime de soi » (2018_02423/DJS Sport/2000€)
- « Médiation et prévention » (2018_00350/DDCT/SPV/2500€); (2018_02421/DPSP/1500€)
- « Mères évation » (2018_00676/DDCT/SPV/2500€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 16 : Une subvention globale de 8000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association **KORHOM (47682)** pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Programme de formations » (2018_01424/DDCT/SPV/2000€)
- « Jard'humains » (2018_01422/DDCT/SPV/2000€)
- « Les grands curieux » (2018_01425/DASCO/1500€)
- « Les voix de la jeunesse » (2018_01423/DDCT/SPV/1000 €) (2018_03647/DJS Jeunesse/1500€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 17 : Une subvention globale de 8000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association **LA COMPAGNIE VARSORIO (9385)** pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Culture et citoyenneté» (2018_00864/DDCT/SPV/2000€); (2018_03648/DJS Jeunesse/2000€)
- « Théâtre, masques et lien social» (2018_00865/DDCT/SPV/2000€)
- « Paroles de femmes» (2018_00866/DDCT/SPV/2000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 18 : Une subvention globale de 13 000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association **LA MAISON DES FOUGERES (128781)** pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Mobilisation des habitants et actions de convivialité» (2018_02273/DDCT/SPV/11000€) ; (2018_03649/DDCT/SVA/2000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 19 : Une subvention globale de 200 115 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association **LA SALLE SAINT BRUNO (12109)** pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Espace de proximité Emploi» (2018_01059/DDCT/SPV/10 000€)
- « Animation de la vie locale» (2018_01063/DDCT/SPV/57 615€)
- « Goutte d'Ordinateur, médiation numérique au service des habitants et des acteurs de la Goutte d'Or» (2018_01060/DDCT/SPV/57 000€)
- « Accueil, information, orientation, mutualisation » (2018_01064/DDCT/SPV/39 000€)
- « La Goutte d'or en fête» (2018_01062/DDCT/SPV/16 500€) (2018_03651/DJS Jeunesse/9000 €) (2018_03652/DAC/11 000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 4 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 20 : Une subvention globale de 13 700 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association **LA SIERRA PROD (8462)** pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Fenêtre sur Clignancourt/ Projet audiovisuel et multimédia» (2018_00938/DDCT/SPV/4000€) ; (2018_03653/DAC/3000€)
- « Passages/atelier photo» (2018_03654/DAC/2000€)
- « Héros ordinaires» (2018_00939/DDCT/SPV/3000€)
- « Mon quartier quand je rêve, ateliers musique et vidéo» (2018_00940/DASCO/1700€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 3 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 21 : Une subvention globale de 2000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'**ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET L'INTEGRATION DES FAMILLES (19310)** pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Ateliers sociolinguistiques, vie pratique et lien social» (2018_01437/DDCT SPV/2000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 22 : Une subvention globale de 4500 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'**ASSOCIATION POUR LA PREVENTION, L'ACCUEIL, LE SOUTIEN ET L'ORIENTATION APASO (12345)** pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Accès au droit et insertion» (2018_00454/DDCT/SPV/4500€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 23 : Une subvention globale de 8000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association **LE MOULIN (16410)** pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Extrascolaire» (2018_01522/DJS Jeunesse/2000€); (2018_03658/DASCO/2000€)

- « Soutenir les initiatives des mamans pour agir localement» (2018_01524/DDCT/SPV/2000€)
- « Ateliers sociolinguistiques» (2018_01523/DDCT/SPV/2000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 24 : Une subvention globale de 15 500 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association **LES PETITS RIENS (19464)** pour lui permettre d'assurer les actions suivantes:

- « Enseignement artistique à Rosa Parks Mac Donald Petite Enfance et parentalité» (2018_00698/DDCT/SPV/3000€)
- « Musique et maîtrise du langage autour des Indes Galantes dans les collèges Méliès et Michelet» (2018_00591/DDCT/SPV/8000€); (2018_03660/DASCO/1500€)
- « La troupe et l'orchestre des petits riens - Ateliers d'approfondissement de la pratique artistique» (2018_00699/DJS Jeunesse/3000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 25 : Une subvention globale de 18 000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association **MA PLUME EST A VOUS (15387)** pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Médiation Accès aux droits» (2018_00973/DDCT/SPV/12 000€); (2018_03724/DDCT/SEII/6000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 26 : Une subvention globale de 19 500 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association **MACAO ECRITURE (20062)** pour lui permettre d'assurer les actions suivantes:

- « Dynamiser la vie sociale avec implication active de la jeunesse» (2018_01770/DDCT/SPV/10 000 €; 2018_03661/DDCT/SVA/3500€)
- « Sensibilisation des jeunes aux choix de formation et découverte des horizons professionnels » (2018_01791/DDCT/SPV/3000€); (2018_03662/DJS Jeunesse/3000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 27 : Une subvention globale de 69 000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association **PROJETS 19 (11085)** pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Pour l'emploi dans les quartiers» (2018_01599/DDCT/SPV/22 000€);
- « Soutien au développement de la vie associative locale – Pépinière Mathis» (2018_01601/DDCT/SPV/2000€); 2018_03679/DDCT/SVA/20 000€)
- « Accompagner les acteurs associatifs » (2018_05840/DDCT/SVA/25 000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 28 : Une subvention globale de 6 100 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association **QUARTIER LIBRE XI (8805)** pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Brin de cousette» (2018_00801/DDCT/SPV/1500€)
- « Citoyen Mamadou, debout !» (2018_00803/DDCT/SPV/1600€)
- « Demos et musique du monde» (2018_00804/DAC/2000€)
- « Rififi dans la salle noire» (2018_00802/DAC/1000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 29 : Une subvention globale de 18 000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association **REGIE DE QUARTIER (11485)** pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Jardins couleurs et senteurs» (2018_01055/DDCT/SPV/6000€)
- « Actions de proximité et de convivialité» (2018_01057/DDCT/SPV/3000€)
- « Jardin le ver têtue» (2018_01053/DDCT/SPV/9000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 30 : Une subvention globale de 14 000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association **STRATAJ'M (33381)** pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Le jeu vecteur de lien social» (2018_01775/DDCT/SPV/4000€); (2018_03695/DJS Jeunesse/6000€)
- « La cabane davout» (2018_01778/DDCT/SPV/4000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 31 : Une subvention globale de 12 000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association **LA COMPAGNIE A FORCE DE REVER (12025)** pour lui permettre d'assurer l'action suivante:

- « Le laboratoire à théâtre » (2018_01306/DDCT/SPV/3500€) ; (2018_04045/DJS Jeunesse/2000€) ; (2018_04044/ DAC/4500€) ; (2018_04046/ DASCO/2000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 2 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 32 : Les dépenses correspondantes à ces projets, s'élevant au total à 666 915 euros, seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement, et répartie comme suit :

Un montant total de 533 415 euros sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyen.ne.s et des Territoires dont :

- le service Politique de la Ville - chapitre 65, fonction 5, destination 5200001, nature 6574, ligne VF 15001 « Provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers » : 430 915 euros
- le service égalité, intégration et inclusion - chapitre 65, nature 6574, fonction 5, destination 5200001, ligne VF 15003 « Provisions pour les associations au titre de l'intégration et des résidents non communautaires » : 44 000 euros
- le service vie associative - chapitre 65, nature 6574, fonction 0, rubrique 024, destination 0240004, ligne VF14007 «Provisions pour subventions de fonctionnement au titre de l'animation locale » : 58 500 euros

Un montant total de 55 500 euros sur les crédits de la Direction de la Jeunesse et des Sports dont :

- le service jeunesse - chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 « Provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse » : 53 500 euros
- le service des sports - chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF 88001 « Provisions pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité »: 2000 euros

Un montant total de 46 000 euros sur les crédits de la Direction des Affaires Culturelles - Chapitre 65, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 « Provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la culture ».

Un montant total de 23 500 euros sur les crédits de la Direction des Affaires Scolaires - Chapitre 65, rubrique 213, nature 6574, ligne VF80002 « Provisions pour subventions au titre des affaires scolaires et de la réussite éducative ».

Un montant total de 7000 euros sur les crédits de la Direction des Familles et de la Petite Enfance - Chapitre 65, nature 6574, ligne VF30001 « Provision pour subventions au titre de la famille et de la petite enfance ».

Un montant total de 1500 euros sur les crédits de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection - Chapitre 65, article 6574-83 rubrique 422 « Action socio-éducative » ligne P006.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO